



Standard tous services : **05.53.02.87.00**

Fax CDG 24 : **05.53.02.87.56**

CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS

Année 2012

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : *un concours peut être ajouté ou supprimé et des dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'une réclamation.*

Le Service Concours du CENTRE DE GESTION ne saurait être tenu pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.

Les candidats sont tenus de s'informer de toute éventuelle modification auprès du service ou d'en prendre connaissance auprès du Service CONCOURS du CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE (05.53.02.87.00).

Tout candidat souhaitant s'inscrire à un concours (interne, externe ou 3^{ème} concours) ou à un examen, doit obligatoirement remplir un dossier d'inscription en respectant impérativement les dates et les lieux d'inscription indiqués sur le calendrier.

ATTENTION : l'inscription à un concours ou à un examen et l'inscription à la préparation de ce concours ou de cet examen sont deux démarches différentes. L'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre de Gestion organisateur.

Pour les concours ou examens organisés par le Centre de Gestion de la DORDOGNE, les inscriptions peuvent s'effectuer, pendant les périodes réglementaires :

- **soit en adressant une demande écrite de dossier d'inscription par voie postale**, accompagnée d'une enveloppe grand format (23 x 32 cm) libellée à vos nom et adresse et affranchie à 2,30 €,
- **soit en retirant le dossier d'inscription sur place**, au SERVICE CONCOURS DU CENTRE DE GESTION – Maison des Communes – Boulevard de Saltgourde – B.P. 108 - 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 09 - (ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 (le vendredi 16 h),
- **soit en se pré inscrivait en ligne directement sur le site Internet www.cdg24.fr pour les concours organisés par le CDG24 uniquement.**

Pour les concours et examens organisés par d'autres Centres de Gestion, il convient de s'adresser directement auprès du Centre de Gestion organisateur.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Dans tous les cas, le dossier d'inscription ou le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre de Gestion, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, pour être considéré comme inscription.

Seuls seront acceptés :

- les demandes écrites de retraits de dossiers d'inscription adressées par voie postale
- les retraits de dossiers effectués directement auprès du Centre de Gestion
- les préinscriptions effectuées sur le site internet www.cdg24.fr.

Le dépôt des dossiers d'inscription doit être fait impérativement aux dates indiquées sur le calendrier :

- le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal
- avant 16 h 00 en cas de dépôt au CENTRE DE GESTION.

LES CANDIDATS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPES par la Commission des Droits et de l'Autonomie peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap. Pour obtenir cet aménagement, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- **le certificat médical établi par un médecin agréé** indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place.
- La copie de la carte délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie

INFORMATIONS SUR LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les concours de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : Mairies, Communautés de Communes, C.C.A.S, Conseil Général, Conseil Régional... et établissements publics et sont répartis par catégories.

A : (diplômes de niveau II ou plus: licence, maîtrise...)

B : (diplômes de niveau III et IV: Bac, D.E.U.G, D.U.T, B.T.S, D.E, ...)

C : (diplômes de niveau V : C.A.P, B.E.P, B.E.P.C ...).

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme (REP : reconnaissance de l'expérience professionnelle) voir modalités dans les brochures des concours.

Le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE organise, chaque année, des concours de recrutement accessibles sans conditions d'âge à l'exception de la filière Police.

A l'issue de ces concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude d'une durée initiale de validité d'un an, renouvelable deux fois, sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un emploi à l'issue de la première ou de la deuxième année d'inscription.

A noter : LA RÉUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT. Il appartient au lauréat de rechercher un poste.

Pour connaître le mode de recrutement dans les autres administrations : Police, Armée, Gendarmerie, Education Nationale, Impôts, Préfecture, Equipement, Hôpitaux, Tribunaux... , vous devez contacter directement ces organismes.

REMARQUE : En l'absence de convention passée avec le centre de gestion organisateur du concours ou de l'examen professionnel, la collectivité qui recrute se verra facturer une participation au titre des frais d'organisation du concours ou de l'examen (coût du lauréat).

CONCOURS

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE ADMINISTRATIVE					
<p><u>ATTACHE TERRITORIAL</u> (catégorie A)</p> <p><u>Spécialités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et social - Analyste - Animation - Urbanisme et développement des territoires 	<p><u>Le concours externe</u> est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par décret.</p> <p><u>Le concours interne</u> est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Le concours 3è voie</u> est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, à la date de la 1ère épreuve, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p> <p><i>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</i></p>	<p><u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg33.fr du 22 mai au 20 juin 2012 inclus</p> <p><u>Par voie postale :</u> Auprès du CDG organisateur</p>	<p>28 juin 2012 Au CDG 33</p>	<p>14 novembre 2012</p>	<p style="text-align: center;">CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} classe (Catégorie C)	<p>Le concours interne est ouvert : aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, aux magistrats, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent, le premier jour des épreuves du concours, être en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national et justifier au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Le concours externe est ouvert : 1. aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP,), ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>2. aux candidats dispensés de conditions de diplôme dans l'un des deux cas suivants : -les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement -les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports</p> <p>3. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), (lien vers fiche REP/RED) du CDG organisateur.</p> <p>Le concours 3^{ème} voie est ouvert aux candidats justifiant, au jour des épreuves, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou à la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p><i>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</i></p>	<p>Sur place et sur le site internet www.cdg24.fr : du 04 octobre au 02 novembre 2011 inclus</p> <p>Par voie postale du 04 octobre au 26 octobre 2011 inclus</p>	<p>10 novembre 2011 au CDG 24</p>	<p>14 mars 2012</p>	<p>CDG 24 Maison des Communes Bd de saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
FILIERE TECHNIQUE					
<p><u>INGENIEUR TERRITORIAL</u> (Catégorie A) Epreuves écrites : 20 juin 2012</p>	<p><u>Concours externe</u> : Diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la commission des titres d'ingénieurs, ou diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou diplôme de géomètre –expert délivré par l'Etat ou titre ou diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.</p>	<p><u>Sur place et sur le site internet du CDG organisateur :</u> du 17 janvier au 15 février 2012 inclus</p> <p><u>Par voie postale :</u> auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>23 février 2012 auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Infrastructures et réseaux Site internet www.cdg33.fr</p> <p>urbanisme Site internet www.cdg34.fr</p> <p>Ingénierie Site internet www.cdg64.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques Site internet : www.cdg87.fr</p>	<p>CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>CDG 34 Parc d'activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER cedex 4</p> <p>CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p> <p>CDG 87 55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339 - 87009 Limoges cedex</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
FILIERE TECHNIQUE					
<p>TECHNICIEN TERRITORIAL (Catégorie B) Epreuves écrites : 11 avril 2012</p>	<p>Le concours externe est ouvert : 1. aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, correspondant à l'une des spécialités ouvertes, 2. aux candidats dispensés de diplômes dans l'un des deux cas suivants : • les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, • les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports. 3. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), (correspondant à l'une des spécialités ouvertes), (<i>lien vers fiche REP/RED</i>) des CDG organisateurs.</p> <p>Le concours interne est ouvert : aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux de la fonction publique hospitalière, aux militaires, aux magistrats, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale (<i>les services accomplis au sein des organisations internationales intergouvernementales sont assimilés à des services publics</i>). Les candidats doivent, le premier jour des épreuves du concours, être en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics. Les agents en position de disponibilité (au jour de la première épreuve) ne peuvent donc concourir à titre interne.</p> <p>Le concours 3è voie est ouvert : aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de Technicien Territorial : - Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre. <i>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</i></p>	<p>Sur place et sur le site internet du CDG organisateur du 03 novembre au 30 novembre 2011 inclus</p> <p>Par voie postale : Du 03/11 au 23/11/2011 auprès du CDG organisateur</p>	<p>08 décembre 2011 auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Aménagement urbain et développement durable Site internet www.cdg33.fr</p> <p>Bâtiment, génie civil Site internet www.cdg34.fr</p> <p>Services interventions techniques Site internet www.cdg40.fr</p> <p>Espaces verts, espaces naturels Site internet www.cdg66.fr</p> <p>Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration Site internet www.cdg81.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et système d'information Site internet www.cdg82.fr</p>	<p>CDG 33 Immeuble Emerald 12 rue Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>CDG 34 Parc d'activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER cedex 4</p> <p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p>CDG 66 6 rue de l'ange BP 901 66901 PERPIGNAN</p> <p>CDG 81 188 rue de Jarlard 81000 ALBI</p> <p>CDG 82 23 bd Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
FILIERE TECHNIQUE					
<p>TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} classe (Catégorie B) Epreuves écrites : 27 septembre 2012</p>	<p>Le concours externe est ouvert 1. aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, correspondant à l'une des spécialités ouvertes, 2. aux candidats dispensés de diplômes dans l'un des deux cas suivants : • les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, • les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports. 3. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), (correspondant à l'une des spécialités ouvertes), (lien vers fiche REP/RED) des CDG organisateurs.</p> <p>Le concours interne est ouvert, • aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, (Pour l'application de cette disposition, les services accomplis au sein des organisations internationales intergouvernementales sont assimilés à des services publics). Les candidats doivent, le premier jour des épreuves du concours, être en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics. <i>Les agents en position de disponibilité (au jour de la première épreuve) ne peuvent donc concourir à titre interne.</i></p> <p>Le concours 3^è voie est ouvert, • aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe.</p>	<p>Sur place et sur le site internet du CDG 64</p> <p>du 20 mars au 18 avril 2012 inclus</p> <p>Par voie postale : auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>26 avril 2012 auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Bâtiment, génie civil Site internet www.cdg34.fr</p> <p>Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration Site internet www.cdg64.fr</p> <p>Services et interventions techniques Réseaux, voirie et infrastructures Site internet www.cdg40.fr</p> <p>espaces verts et naturels Site internet www.cdg66.fr</p>	<p>CDG 34 Parc d'activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER cedex 4</p> <p>CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p> <p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p>CDG 66 6 rue de l'ange BP 901 66901 PERPIGNAN</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
FILIERE TECHNIQUE					
<p>ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe (Catégorie C) Epreuve écrite : 18 janvier 2012</p>	<p>Le Concours externe sur titre est ouvert :</p> <p>1. aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenu dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt,</p> <p>2. aux candidats dispensés de diplômes dans l'un des deux cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, · les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports, <p>3. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), <i>(lien vers fiche REP/RED) des CDG organisateurs.</i></p> <p>Le Concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non-titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale, aux militaires et aux magistrats.</p> <p>Les candidats doivent, le premier jour des épreuves du concours, être en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national et justifier au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu de périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Le Concours 3^è voie est ouvert aux candidats justifiant, au jour des épreuves, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<p>Sur place et sur le site internet du CDG organisateur :</p> <p>du 05 juillet au 14 septembre 2011 inclus</p> <p>Par voie postale : auprès des CDG 24 et 33 : du 05 juillet au 07 septembre 2011 inclus auprès du CDG 40 et 47 : du 05 juillet au 14 septembre inclus</p>	<p>22 septembre 2011 auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Restauration, logistique et sécurité Site internet www.cdg24.fr</p> <p>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers et technique de communication Site internet : www.cdg33.fr</p> <p>Conduite de véhicules, espaces naturels, espaces verts et mécanique Site internet : www.cdg40.fr</p> <p>Environnement, hygiène Site internet : www.cdg47.fr</p>	<p>CDG 24 maison des Communes Bd de saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9</p> <p>CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p>CDG 47 53 rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE MEDICO SOCIALE					
<u>CADRE DE SANTE INFIRMIER</u> (Catégorie A)	<p>Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> · soit du diplôme d'Etat d'infirmier · soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique · soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier*. <p><i>* Se référer aux articles L. 4311-2 et suivants du code de la santé publique.</i></p> <p>Equivalence de diplôme :</p> <p>En référence à l'article L. 4311-3 du code de la santé publique, les candidats ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent être titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre d'infirmier responsable des soins généraux délivré conformément aux obligations communautaires ou à celles résultant de l'accord sur l'Espace économique européen par l'un de ces États et figurant sur une liste établie par le ministre chargé de la santé, ou tout autre diplôme, certificat ou autre titre d'infirmier responsable des soins généraux délivré par l'un des États, membres ou parties, sanctionnant une formation d'infirmier responsable des soins généraux acquise dans l'un de ces États commencée avant le 29 juin 1979 à la condition qu'il soit accompagné d'une attestation de cet État certifiant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le titulaire du diplôme, certificat ou titre, s'est consacré, de façon effective et licite, aux activités d'infirmier responsable des soins généraux pendant au moins trois années au cours des cinq années précédant la délivrance de l'attestation, · ces activités ont comporté la pleine responsabilité de la programmation, de l'organisation et de l'administration des soins infirmiers aux patients. 	<p><u>Sur place, sur le site internet et par voie postale</u> www.cdg40.fr :</p> <p>du 17 janvier au 15 février 2012 inclus</p>	<p>23 février 2012 Au CDG 40</p>	<p>Epreuves orales : A partir du 24 mai 2012</p>	<p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>
<u>INFIRMIER classe normale</u> (Catégorie B)	<p>Le concours est ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'Infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.</p>	<p><u>Sur place, par voie postale et sur le site internet</u> www.cdg40.fr :</p> <p>du 20 septembre au 19 octobre 2011 inclus</p>	<p>27 octobre 2011 Au CDG 40</p>	<p>02 février 2012</p>	<p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>
<u>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</u> (Catégorie B)	<p>Le concours sur titres avec épreuves est ouvert :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, 2. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), conformément aux dispositions du décret n°2007-196 du 13 février 2007 (lien vers fiche REP/RED) du CDG organisateur. 	<p><u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg64.fr :</p> <p>du 25 octobre au 23 novembre 2011 inclus</p> <p><u>Par voie postale :</u> auprès du CDG organisateur</p>	<p>1^{er} décembre 2011 Au CDG 64</p>	<p>07 février 2012</p>	<p>CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE MEDICO SOCIALE					
<u>ASSISTANT SOCIO EDUCATIF</u> (Catégorie B)	<p>Le concours sur titres avec épreuves est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pour la spécialité Assistant de Service Social, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. · Pour la spécialité Education Spécialisée, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. · Pour la spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale. <p>Ce concours est également ouvert aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), conformément aux dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 (<i>lien vers fiche REP/RED</i>) du CDG organisateur.</p>	<p><u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg47fr : du 05 juin au 04 juillet 2012 inclus</p>	<p>12 juillet 2012 Au CDG 47</p>	<p>04 octobre 2012</p>	<p>CDG 47 53 rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
ATSEM 1^{ère} classe (Catégorie C)	<p>Le concours externe est ouvert : 1. aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente,</p> <p>2. aux candidats dispensés de conditions de diplôme dans l'un des deux cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement · les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports <p>3. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), conformément aux dispositions du décret n°2007-196 du 13 février 2007 (<i>lien vers fiche REP/RED</i>) des CDG organisateurs.</p> <p>Le concours interne est ouvert : aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent, le premier jour des épreuves du concours, être en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national et doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant l'accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Le concours 3^è voie est ouvert aux candidats justifiant, au jour des épreuves, de l'exercice, pendant une période de quatre ans au moins, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.</p> <p><i>La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</i></p>	<p>Sur place et sur le site internet du www.cdg24.fr : du 15 mai au 20 juin 2012 inclus</p> <p>Par voie postale : du 15 mai au 13 juin 2012 inclus</p>	<p>28 juin 2012 Au CDG 24</p>	<p>17 octobre 2012</p>	<p>CDG 24 Maison des Communes Bd de saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE SPORTIVE					
EDUCATEUR DES APS (Catégorie B)	<p>Le concours externe est ouvert : 1. aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle, délivré dans le domaine du sport, au moins niveau IV, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p>2. aux candidats dispensés de diplômes dans l'un des deux cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, · les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports. <p>3. aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titre (R.E.D) ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle (R.E.P), conformément aux dispositions du décret n°2007-196 du 13 février 2007 <i>(lien vers fiche REP/RED).</i></p> <p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, aux militaires et aux magistrats.</p> <p>Les candidats doivent, le premier jour des épreuves du concours, être en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national et justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Le concours est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils qui exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.</p> <p><i>Les agents en position de disponibilité (au jour de la première épreuve) ne peuvent donc concourir à titre interne.</i></p> <p>Le concours 3^e voie, est ouvert aux candidats justifiant, au jour des épreuves, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la conduite et à la coordination, sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif, d'activités physiques et sportives ainsi qu'à l'encadrement des personnes qui les pratiquent. <i>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</i></p>	<p>Sur place et sur le site internet www.cdg66.fr : du 05 juin au 04 juillet 2012 inclus</p> <p>Par voie postale : Auprès du CDG organisateur</p>	<p>12 juillet 2012 Au CDG 33</p>	<p>8 novembre 2012</p>	<p>CDG 66 6 rue de l'ange 66901 PERPIGNAN CEDEX</p>

EXAMENS

En application du décret du 20/11/1985 les candidats peuvent se présenter à ces examens un an avant de remplir les conditions ci-dessous.

Nature de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ère} classe (Catégorie C)	examen professionnel ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	<u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg64.fr : du 08 novembre au 07 décembre 2011 inclus	15 décembre 2011 Au CDG 64	15 mars 2012	CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Examen d'ATTACHE PRINCIPAL (Catégorie A)	Examen ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année du tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	<u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg47.fr : du 3 janvier au 1er février 2012 inclus	09 février 2012 Au CDG 47	17 avril 2012	CDG 47 53 rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
Examen AGENT SOCIAL 1^{ère} classe (catégorie C)	Examen professionnel ouvert aux agents sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	<u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg24.fr : du 15 mai au 20 juin 2012 inclus <u>Par voie postale :</u> du 15 mai au 13 juin 2012 inclus	28 juin 2012 au CDG 24	17 octobre 2012	CDG 24 Maison des Communes Bd de saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9
FILIERE ANIMATION					
Examen ADJOINT ANIMATION 1^{ère} classe (catégorie C)	examen ouvert aux adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	<u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg24.fr : du 08 novembre au 07 décembre 2011 inclus <u>Par voie postale :</u> du 08 novembre au 30 novembre 2011 inclus	15 décembre 2011 Au CDG 24	20 mars 2012	CDG 24 Maison des Communes Bd de saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9

EXAMENS

En application du décret du 20/11/1985 les candidats peuvent se présenter à ces examens un an avant de remplir les conditions ci-dessous.

Nature de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	SPECIALITES	CDG organisateurs
FILIERE TECHNIQUE					
<p><u>ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe</u> (Catégorie C) Epreuve écrite : 18 janvier 2012</p>	<p>Examen professionnel ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p align="center"><u>Sur place et sur le site internet du CDG organisateur</u> Du 05 juillet au 14 septembre 2011 inclus</p> <p align="center"><u>Par voie postale :</u> auprès des CDG 24 et 33 : du 05 juillet au 07 septembre 2011 inclus auprès du CDG 40 et 47 : du 05 juillet au 14 septembre inclus</p>	<p align="center">22 septembre 2011 Auprès du CDG organisateur</p>	<p>Restauration, logistique et sécurité, artisanat d'art Site internet www.cdg24.fr</p> <p>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers, technique de communication Site internet : www.cdg33.fr</p> <p>Conduite de véhicules, espaces naturels, espaces verts Site internet : www.cdg40.fr</p> <p>Environnement, hygiène Site internet : www.cdg47.fr</p>	<p align="center">CDG 24 Maison des Communes Bd de saltgourde BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9</p> <p align="center">CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p align="center">CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p align="center">CDG 47 53 rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9</p>